



ECONOMIC COMMISSION FOR AFRICA

RAPPORT DE MISSION

FONCTIONNAIRES: Pierre Adama Traore
Antonio M. A. Pedro*

DIVISION : Coopération et Intégration Régionales

LIEU : Kigali, République Rwandaise

DATE : 10 -15 mars 1998

OBJET : Assistance pour la revitalisation du
secteur minier au Rwanda

* *Directeur général du Centre pour la mise en valeur des ressources minérales de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (ESAMRDC)*

RAPPORT DE MISSION

FONCTIONNAIRES: Pierre Adama Traore
Antonio M. A. Pedro*

DIVISION : Coopération et Intégration Régionales

LIEU : Kigali, République Rwandaise

DATE : 10 -15 mars 1998

OBJET : Assistance pour la revitalisation du secteur
miner au Rwanda

* *Directeur général du Centre pour la mise en valeur des ressources minérales de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (ESAMRDC)*

RAPPORT DE MISSION A KIGALI (RWANDA)

10-15 mars 1998

I. INTRODUCTION

1. A l'occasion de la deuxième session de la Conférence régionale des ministres africains chargés de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources minérales et énergétiques tenue à Durban (Afrique du Sud) du 17 au 22 novembre 1997, la délégation du Rwanda avait approché le secrétariat pour exprimer ses vœux de bénéficier de l'assistance de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) pour la relance du secteur minier au Rwanda. Ce souhait a été réaffirmé en janvier 1998, lors de la mission du Directeur de la Division de la coopération et de l'intégration régionale, Monsieur M. Diouf, en Janvier au Rwanda, puis concrétisé par une requête écrite du Ministre de l'Artisanat, des Mines et du Tourisme du Rwanda, S.E. M. RUGERA.

2. C'est pour répondre à cette requête qu'une mission du secrétariat a séjourné à Kigali, du 10 au 14 mars 1998. Elle était composée de Messieurs Pierre Adama Traore, Expert Principal en Ressources Minérales à La CEA et Antonio M. A. Pedro, Directeur Général du Centre pour la mise en valeur des ressources minérales de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (ESAMRDC).

II. OBJECTIFS DE LA MISSION

3. Les objectifs de la mission étaient de:

- i. Evaluer la situation du secteur minier au Rwanda;
- ii. Estimer les besoins et demandes d'assistance dans le domaine de la mise en valeur des ressources minérales du pays; et
- iii. Identifier les rôles potentiels que la CEA, le ESAMRDC, le Gouvernement rwandais et les autres partenaires pourraient jouer respectivement dans la relance du secteur minier rwandais.

III. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE LA MISSION

4. La délégation de la CEA a été constamment assistée tout au long de son séjour par une équipe composée de MM. Albert NDACYAYISENGA, Directeur des Mines et de la Géologie

(DMG) et Grégoire KARAMBIZI, fonctionnaire au ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération (Service de la Coopération Régionale). Cette équipe s'est employée au mieux pour arranger les rendez-vous avec les autorités et institutions nationales.

5. Le bureau local du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a également apporté une appréciable contribution dans l'arrangement des rendez-vous avec les institutions non rwandaises. Malheureusement, les personnes directement concernées par le secteur minier à la représentation de l'Union Européenne (U.E.) étant absentes de Kigali, il n'a pas été possible de les rencontrer.

6. La mission a eu des entretiens et des séances de travail avec: (a) des hautes personnalités politiques; (b) des responsables de services et structures techniques ; et (c) des partenaires multinationaux intervenant ou susceptibles d'intervenir dans le programme de relance du secteur minier rwandais. Le tableau donnant la liste des personnes et le calendrier des rencontres est annexé au rapport.

7. Les entretiens avec les personnalités politiques ont principalement tourné autour : (a) de l'importance que le Gouvernement attache au secteur minier, (b) de la ferme volonté de le redynamiser dans le contexte général de la libéralisation et de la privatisation, afin qu'il puisse jouer un rôle au moins, sinon plus important, que celui qu'il jouait avant 1994, dans l'économie du pays; (c) des voies et moyens pour atteindre cet objectif; et (d) des informations relatives au Centre pour la mise en valeur des ressources minérales de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (ESAMRDC)..

8. Avec les services et structures techniques impliqués dans les activités minières, il s'est agi surtout de discussions de travail qui ont porté notamment sur l'examen détaillé : (a) de la situation générale du secteur minier rwandais, (b) des conditions actuelles du fonctionnement des services qui en ont la charge, (c) des contraintes qui entravent présentement le développement de ce secteur, (d) des initiatives à prendre et des actions à engager pour redynamiser le secteur minier du pays à court et moyen terme. Au cours des discussions, des conseils ont été prodigués, des suggestions formulées (y compris la redéfinition du cadre des termes de référence d'un projet d'assistance de la Banque mondiale, au secteur minier du Rwanda) et des informations fournies sur le ESAMRDC.

9. Enfin, avec les organismes multilatéraux d'aide au développement, l'accent a été mis sur l'identification d'actions précises que ceux-ci envisagent ou pourraient entreprendre pour assister le Gouvernement dans ses efforts visant à la mise en valeur durable du potentiel minier du pays

et dans quelles mesures ceci pourrait se faire en partenariat avec la CEA et son institution sponsorisée qu'est ESAMRDC.

IV. PRINCIPALES OBSERVATIONS DE LA MISSION

10. Les diverses rencontres sus-indiquées ont permis à la mission d'aboutir aux principales observations suivantes:

- i. Le territoire rwandais a fait l'objet, de nombreux travaux de recherches géoscientifiques depuis plusieurs décennies, la première esquisse géologique d'ensemble remontant à 1919. La synthèse générale de ces travaux a été réalisée par le Bureau de recherches géologiques et minières français (BRGM) de 1985 à 1987. En conséquence, le pays dispose de bonnes données et informations géologiques, géochimiques et géophysiques. Ainsi, sont disponibles (a) une carte de synthèse géologique au 1:250 000 et 9 feuilles au 1:100 000; (b) des cartes géochimiques de tout le territoire au 1:50 000 pour les métaux de base (notamment Pb, Cu, Zn, Ni, Cd, etc); et (c) une carte des gîtes minéraux au 1:250 000. En outre, quoique les documents d'interprétations cartographiques ne soient pas encore édités, le pays a été entièrement couvert en géophysique aéroportée (magnétométrie et radiométrie).
- ii. Ces importantes données et informations existent à la Direction des Mines et de la Géologie. Malheureusement, elles demeurent éparses et désordonnées, et de ce fait difficilement utilisables de façon rationnelle par des investisseurs potentiels.
- iii. La part du secteur minier dans l'économie nationale est très limitée présentement. Alors qu'entre 1962 et 1985, les recettes d'exportation provenant des produits miniers (cassitérite, colombo-tantalite, wolframite et or) occupaient le second rang après le café, avec 10% à 24%, celles-ci sont actuellement insignifiantes et ceci particulièrement depuis 1994.
- iv. Les activités minières de production se réduisent à des opérations artisanales et à petite échelle. Elles sont menées principalement par une société d'Etat, la Régie d'Exploitation et de Développement des Mines (REDEMI) et par la Coopérative pour la Promotion de l'Industrie Minière Artisanale (COPIMAR).

- v. La REDEMI, qui a hérité du patrimoine de la SOMIRWA (Société minière rwandaise) en 1989, n'a pu renouveler l'outil de production par manque d'investissements. Par ailleurs, l'état défectueux des infrastructures de transport ne permettent pas d'envisager des achats supplétifs à partir de pays voisins. Par conséquent, malgré le dynamisme de son directeur, la société est réduite à une simple production de survie, en attendant sa privatisation programmée.
- vi. Pour sa part, la COPIMAR qui encadraient, avant 1994, environ 4000 artisans répartis dans 30 coopératives, ne compte aujourd'hui qu'une dizaine de coopératives regroupant à peine 1000 artisans. Sa production a donc chuté et l'espoir de voir cette situation s'améliorer semble résider dans le déblocage du reliquat (de 61 pour cent) d'un crédit de 2,8 million d'ECU initialement accordé par l'Union Européenne pour le démarrage de cette structure. Malheureusement, ce processus reste lié à la réception impatientement attendue du rapport d'une mission d'évaluation menée par un expert de l'U.E. depuis un an.
- vii. En plus des difficultés rencontrées par ces deux structures, les contraintes qui entravent l'évolution actuelle du secteur minier rwandais semblent résider dans les principaux facteurs suivants:
- (a) ***l'instabilité institutionnelle***: la Direction des Mines et de la Géologie a navigué entre trois ministères différents en l'espace de 4 ans. Non seulement cette instabilité ne la met pas dans de bonnes conditions de travail, mais et surtout, elle donne l'impression que le secteur minier, en dépit des intentions officielles exprimées, n'est pas un domaine prioritaire bénéficiant de l'appui politique nécessaire de la part du gouvernement;
 - (b) ***l'inadaptation du cadre légal, réglementaire et fiscal au présent contexte économique mondial caractérisé par les phénomènes de libéralisation, privatisation et globalisation***: la législation minière en vigueur date de 1971;
 - (c) ***la faiblesse des capacités de la structure institutionnelle responsable de la promotion du secteur minier***: la Direction des mines et de la géologie souffre gravement à la fois d'un manque de personnel, de logistique et d'équipements indispensables à l'accomplissement de sa mission officielle

qui recouvre l'inventaire du potentiel minier, la définition de la politique de mise en valeur des ressources minérales du pays et le suivi de la mise en application de la législation minière; le nombre du personnel est passé de l'ordre de 200 personnes au cours des années 80 à 30 dont seulement 5 cadres supérieurs (géologues et ingénieurs) et un technicien; le laboratoire est fermé et la plupart des unités techniques sont inopérantes; aucune activité de recherches sur le terrain n'est et ne peut être entreprise en ce moment;

- (d) ***l'inexploitation rationnelle des données et informations géoscientifiques existantes:*** la Direction des Mines et de la Géologie ne dispose ni de compétences, ni d'équipements appropriés pour les compiler, stocker, gérer, diffuser et exploiter par les nouvelles technologies;
- (e) ***le faible niveau de la coopération et de l'intégration sous-régionales dans le secteur minier:*** en dehors des activités menées par le Centre sous-régional de développement -CSRDC (ancien MULPOC) dans le cadre de la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL) et de l'Organisation du Bassin de la Kagera (OBK), les actions relatives à la coopération restent insignifiantes. La fonderie de cassitérite créée dans la perspective d'utiliser des produits venant des pays voisins n'a pu bénéficier d'une telle dynamique. Par ailleurs, le Rwanda, probablement par manque d'information précises sur le centre et en raison de sa situation antérieure à la restructuration géographique du CSRDC, n'est pas membre du ESAMRDC.

viii. Le Gouvernement rwandais semble conscient de ces contraintes et affiche une sincère volonté de s'engager sur la voie de la restructuration du secteur minier. A cet effet, il souhaite être assisté dans les domaines suivants:

- * Elaboration d'une nouvelle politique nationale de mise en valeur des ressources minérales du pays;
- * Révision de la législation et de la réglementation minières;
- * Mise en place d'un cadre institutionnel approprié pour la promotion et la gestion de ce secteur;

- * Formation spécialisées de courte, moyenne et longue durée;
 - * Processus de privatisation de la REDEMI;
 - * Services de conseil et d'assistance multidisciplinaires diverses en matière de création de capacités et de renforcement institutionnel.
- ix. Le Gouvernement souhaiterait que la C.E.A. l'assiste également dans le domaine de la promotion des ressources énergétiques y compris le gaz méthane et les sources hydrothermales existantes dans le pays.
- x. Le Gouvernement marque un vif intérêt pour le renforcement de la coopération et de l'intégration sous-régionales dans le cadre de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources minérales. A cet effet, il est décidé, d'une part à explorer les possibilités de devenir membre du Centre pour la mise en valeur des ressources minérales de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (ESAMRDC) et, d'autre part, à utiliser au mieux les services de l'expert en ressources minérales qui sera disponible dans le CSRD dont l'installation à Kigali sera bientôt effective.
- xi. Le secrétariat à la privatisation pourra demander à la CEA de l'assister dans l'identification des experts et consultants qui auront à évaluer la REDEMI dans le processus de sa privatisation.
- xii. Le PNUD semble disposé à examiner favorablement, dans le cadre de son programme général d'assistance au renforcement des capacités, une éventuelle requête du ministère chargé des mines, pourvu que celle-ci porte sur la formation de courte durée au ESAMRDC et sur des équipements nécessaires pour la mise en application des compétences acquises.
- xiii. La représentation locale de la Banque Mondiale est favorable à l'examen du projet d'assistance à la promotion du secteur minier du Rwanda et pense que la CEA pourrait aider à mieux définir les termes de référence d'un tel projet. La CEA pourrait également être consulté au moment de la sélection des consultants intervenant dans la mise en oeuvre du projet.

V. PLAN D'ACTION

11. A l'issue des discussions, les parties ont convenu d'un plan d'action couvrant les domaines du cadre institutionnel et réglementaire, de l'établissement d'une banque de données, de la coopération régionale et du processus de privatisation.

V.1. Cadre institutionnel et légal

12. Le cadre institutionnel à mettre en place ne peut dériver que d'une volonté politique se traduisant dans une déclaration de politique générale. Mais ceci est un acte de souveraineté qui relève de la compétence exclusive du Gouvernement. Toutefois, la CEA est disponible pour faire des commentaires sur le projet de déclaration qui serait préparé par les autorités rwandaises si celles-ci le jugent nécessaire. Par ailleurs, la mission a suggéré que la "Déclaration de Durban" résultant de la Conférence des ministres africains chargés de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources minérales et de l'énergie (17-22 novembre 1997) pourrait servir de base de réflexion pour une telle déclaration.

13. En tout état de cause, la mission a fortement insisté sur le fait que le succès du processus de restructuration actuelle du secteur minier rwandais dépendrait de l'importance du niveau de priorité que le gouvernement lui accorderait. En d'autres termes, ceci devrait dépasser le niveau de simples déclarations d'intention pour se traduire concrètement dans les faits notamment aux niveaux structurel et de la répartition des ressources à la fois internes et provenant d'aides extérieures bilatérales et/ou multilatérales.

14. Le projet d'assistance en discussion avec la Banque Mondiale comprendra non seulement la relecture de la loi et de la réglementation minières en vigueur, mais aussi la création des capacités nécessaires ainsi que le renforcement institutionnel. A cet égard, les termes de référence du projet ont été examinés et des suggestions faites pour leur amendement. Celles-ci ont concerné tout particulièrement les justifications, les objectifs et les activités du projet.

15. Pour aider le Gouvernement:

- i. La CEA et le ESAMRDC vont, autant faire se peut, fournir à la DMG des copies de projets analogues d'assistance de la Banque Mondiale dans d'autres pays, à des fins de référence et de comparaison;
- ii. La CEA, à la demande du Gouvernement, apportera aussi son assistance pour la formulation finale du document de projet;

- iii. La CEA aidera également le Gouvernement à définir un cadre institutionnel approprié pour le secteur minier en lui fournissant des exemples de cadre institutionnel d'autres pays africains. Le même type d'assistance sera assuré pour ce qui concerne les lois et réglementations minières.
- iv. En attendant, la mission a remis sur le champ, une publication sur la situation actuelle du secteur minier en Afrique (NRD/MRU/PT/1/95). Il est espéré que les expériences institutionnelles, structurelles, légales et réglementaires des quelque vingt deux pays africains, exposés dans le document pourront servir de base d'inspiration.

V.2. Mise en place d'une banque de données

16. La promotion d'une participation accrue du secteur privé dans la mise en valeur des ressources minérales ne peut se faire sans un accès facile et rapide aux informations. Ceci suppose donc la disponibilité d'une bonne base de données relative aux informations sur le potentiel minier du pays.

17. Par conséquent, le ESAMRDC qui possède déjà un programme de formation dans le domaine de la collecte, la compilation, le traitement, le stockage et la gestion des données géoscientifiques, dans le cadre du projet GEODESA financé par l'Union Européenne, est prêt à en faire profiter des experts rwandais. A cet effet:

- i. Le ESAMRDC enverra au Gouvernement, dans les meilleurs délais, des informations sur le projet y compris le programme et le calendrier de formation. En plus, dans le souci d'une harmonisation et standardisation, il fournira au gouvernement, la liste, les spécifications et les prix des équipements et programmes informatiques que le projet GEODESA est en train de fournir et d'installer dans 14 pays de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, membres du ESAMRDC et de SADC;
- ii. Le Gouvernement approchera les représentations locales de la Banque Mondiale, du PNUD et de l'Union Européenne en tant que source potentielle immédiate pour le financement de la formation et de l'acquisition des équipements sus-indiqués.
- iii. La CEA aidera le Gouvernement rwandais dans la recherche et la

mobilisation des fonds par des contacts et consultations avec ces organismes. En même temps, elle étudiera, sur demande, les voies et moyens pour couvrir au moins les charges de formation au ESAMRDC de deux experts en gestion informatique des données géoscientifiques.

V.3. Coopération sous-régionale

18. La CEA contribuera, en collaboration avec le Gouvernement, à faire la promotion, dans les pays voisins, de la fonderie d'étain installée à Kigali en diffusant les informations relatives à cette infrastructure afin qu'elle réponde à sa vocation sous-régionale. Elle s'assurera aussi que son expert en ressources minérales, dans le CSRDC de l'Afrique de l'Est, mette un accent particulier sur les problèmes de coopération et d'intégration régionale dans les domaines de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources minérales et de l'énergie.

19. De son côté, le Gouvernement étudiera la documentation relative au Centre pour la mise en valeur des ressources minérales de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (ESAMRDC) en vue d'en devenir membre. A cet effet:

- i. Une mission d'experts rwandais sera dépêchée à Dar-es-Salaam, d'ici fin mai autant que possible, pour visiter le centre qui enverra une invitation dans ce sens.
- ii. Le ministre de l'Artisanat, des Mines et du Tourisme du Rwanda sera officiellement invité, à titre d'observateur, au prochain Conseil d'Administration du ESAMRDC qui se réunira à Maputo (Mozambique) en juillet 1998.
- iii. Des cadres rwandais seront invités à prendre part à la "réunion du groupe d'experts de haut niveau sur la mise en valeur des minéraux industriels en Afrique" prévue pour août/septembre 1998 au siège du ESAMRDC.

20. Les parties ont également convenu que leur future collaboration devait se traduire par un échange continu d'information. A cet égard, tout devrait être mis en oeuvre pour l'établissement et la promotion d'un cadre permettant une meilleure intégration du Rwanda dans la sous-région.

V.4. Processus de privatisation

21. La CEA a remis de la documentation aux responsables de la DMG, à des fins de

référence pour aborder les problèmes de privatisation en général, et le cas du processus de privatisation de la REDEMI en particulier. Il s'agit: (a) du rapport de la réunion du groupe d'expert intitulé "Guidelines for Natural Resources and Energy Development in Africa with Emphasis on Privatization and Deregulation" (réf. NRD/EGM/GNRED/9) et (b) de la publication intitulée "Privatisation and the Minerals and Industries in Africa" (réf. ECA/NRD/MES/TP/1/96).

22. Le Gouvernement sera assisté par la Banque Mondiale dans la fourniture d'experts nécessaires à la préparation des dossiers techniques concernant les sociétés et unités industrielles à privatiser. La REDEMI qui fait partie de ces unités bénéficiera des mêmes avantages.

23. D'ici l'examen de ce dossier prévu entre juin et septembre 1999, la CEA pourra, sur demande, apporter son assistance en fournissant des informations sur des cas analogues et aider éventuellement au choix des experts par la communication d'une liste de consultants potentiels.

VI. CONCLUSIONS ET ACTIONS DE SUIVI

24. La mission de Kigali a été très appréciée par le Gouvernement rwandais. Le fait qu'elle ait été entreprise dans un court délai après la mission du Directeur de la Division de la Coopération et de l'Intégration régionale, a contribué à poser les bases d'une collaboration confiante entre les autorités rwandaises, la CEA et le ESAMRDC. La Direction des Mines et de la Géologie y a aussi vu la concrétisation de la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence de Durban à laquelle le Rwanda avait pris part en novembre 1997.

25. Elle a également permis d'apporter, directement sur place, des conseils techniques sur les diverses questions discutées et d'établir un climat pouvant contribuer à faciliter de futures relations prometteuses entre la DMG et les représentations locales du PNUD et de la Banque Mondiale. Tout ceci a été également jugé fort utile par nos interlocuteurs.

26. Par ailleurs, la mission a donné l'occasion de tirer profit de l'expérience enrichissante de la COPIMAR dans le domaine de l'organisation et de l'assistance technique et commerciale apportées aux membres de la coopérative des petits producteurs miniers. Cette expérience sera diffusée et portée à la connaissance des autres pays africains à travers les bulletins du ESAMRDC et de la CEA sur le secteur minier.

27. Le fait que la mission ait été entreprise conjointement par la CEA et le ESAMRDC a été très positif. Ceci a favorisé l'établissement d'une véritable synergie et conduit à un double résultat, à savoir:

- i. Susciter un vif intérêt du Gouvernement par rapport à la coopération sous-régionale et au ESAMRDC;
- ii. Apporter une assistance au ESAMRDC en faisant connaître ses activités et en créant les bases d'un accroissement de ses Etats membres.

28. Les efforts du Gouvernement en direction du développement et du renforcement de la coopération et de l'intégration dans le domaine minier devraient être soutenus par la CEA. De même, sa volonté manifestée pour une probable adhésion au Centre pour la mise en valeur des ressources minérales de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (ESAMRDC) devrait être encouragé.

29. La Division de la Coopération et de l'Intégration Régionale (RCID) prendra les dispositions nécessaires pour que les mesures convenues dans le plan d'action soient mises en oeuvre. En outre, elle fera en sorte que l'expérience de missions conjointes d'assistance similaires et de promotion du ESAMRDC soient étendues à d'autres pays dans le futur.

30. La délégation du secrétariat de la CEA remercie très sincèrement l'équipe qui a dirigé ses visites et les divers responsables de services et institutions qui ont bien voulu les recevoir. Elle tient particulièrement à exprimer toute sa gratitude aux hautes autorités gouvernementales qui ont accepté de lui consacrer une partie de leur précieux temps. Elle associe à ces remerciements, le Chargé d'Affaires de la République rwandaise à Addis Abeba, qui a tout mis en oeuvre pour que la mission puisse être entreprise. Enfin, la délégation se félicite de la coopération de M. le Représentant Résident adjoint du PNUD à Kigali, qui n'a ménagé aucun effort pour faciliter le bon déroulement de la mission.

Mission à Kigali (10-15 mars 1998)
Liste des autorités rencontrées

Nom	Titre	Institution	Date	Heure	Questions discutées	Remarques
Albert NDACYAYISENGA	Directeur	Direction des Mines et de la Géologie				
Gregoire KARAMBIZI	Haut Fonctionnaire	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération	10-03-98	16h00-17h00	Ordre du Jour et Programme de Travail de la mission	
Modibo TOURE	Représentant Résident Adjoint	PNUD	11-03-98	08h30-09h00	Contact et informations sur les objectifs de la mission	
Constance MUKAYUHI	Secrétaire Général	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération	11-03-98	09h00-09h30	Informations sur les objectifs de la mission ; CDSR de Kigali, adhésion du Rwanda au ESAMRDC ; rôle de l'ESAMRDC	
Theodore SIMBURUDALI	Secrétaire Général	Ministère de l'Artisanat, des Mines et du Tourisme	11.03.98	10h00-10h45	Attente du Ministère de la mission ; rôle de la CEA, de l'ESAMRDC ; Procédures pour devenir membre de l'ESAMRDC ; 18ème Conseil d'Administration de l' ESAMRDC	
Albert NDACYAYISENGA	Directeur	Direction des Mines et de Géologie				
Emmanuel BIZIMANA	Géologue	Direction des Mines et de la Géologie	11-03-98	10h45-13h00	Situation du Secteur minier au Rwanda ; Mission du Directeur des Mines et de la Géologie, priorités du gouvernement ; Assistance de la Banque Mondiale	
Dr. Aloys NDINDABAHIZI	Ingénieur de la Géologie et des Mines	Direction des Mines et de la Géologie			«	
					«	
Albert NDACYAYISENGA	Directeur	Direction des Mines et de la Géologie	11-03-98	14h30-17h00	Attente du gouvernement rwandais de la CEA et ESAMRDC , Projets et activités actuels de l'ESAMRDC ; Assistance de la Banque Mondiale pour le secteur minier du Rwanda ; Coopération sous-régional ; Privatisation de la REDEMI	

S.E.Marc RUGENERA	Ministre de l'Artisanat, des Mines et du Tourisme	Ministere de l'Artisanat, des Mines et du Tourisme	12-03-98	08h00-09h30	Information sur la mission et discussions déjà conclues avec la DMG ; Coopération régionale ; Situation de l'économie ; les zones prioritaires du gouvernement ; Processus de privatisation ; CDSR ; Adhésion au ESAMRDC, Invitation pour le 18ème Conseil d'Administration de l'ESAMRDC ; Projet de la Banque Mondiale.	
S.E. Patrick MAZIMHAKA	Ministre d'Etat à la Présidence	Presidence	12-03-98	09h30-11h00	Priorité gouvernementale ; Le secteur minier et energie au Rwanda ; Coopération régionale ; Role de la CEA, l'ESAMRDC, la Banque Mondiale et le PNUD ; Adhesion a l'ESAMRDC ; 18ème Conseil d'Administration de l'ESAMRDC.	
Dany NZARAMBA	Directeur	Coopérative pour la Promotion de l'Industrie Minière Artisanale (COPIMAR)	12-03-98	11h00-12h	L'exploitation miniere a petite échelle au Rwanda ; Activités de la COPIMAR	On a invite le Directeur d'ecrire sur l'experience COPIMAR etre publiee dans le prochain journal de l'ESAMRDC de la CEA
Vincent MUSONI	Directeur adjoint		12-03-98	11h00-12h	«	
Marcel BAHUNDE	Directeur	Régie d'Exploitation et de Développement des Mines (REDEMI)	12-03-98	15h00-6h00	Situation de l'exploitation minière au Rwanda ; Activités de la REDEMI ; Coopération régionale ; Processus de privatisation de la REDEMI	
Albert NDACYAYISENGA	Directeur	Direction des Mines et de la Géologie	13-03-98	09h00-11h00		
Gregoire KARAMBIZI	Haut Fonctionnaire	Ministère des Affaires Etrangères et de Coopération	«	«	Réunion de synthèse ; Plan d'action	

Emmanuel BIZIMANA	Geologue	Direction des Mines et de la Géologie				
Vianney SHUMBUSHO	Directeur National	Secrétariat National à la Privatisation	13-03-98	11h30-12h00	Processus de privatisation ; REDEMI ; Assistance de la Banque Mondiale	
Albert NDACYAYISENGA Gregoire KARAMBIZI	Directeur Haut Fonctionnaire	Direction des Mines et de la Géologie Ministère des Affaires Etrangères et de Coopération				
Mme Deirdre BOYD						
	Chargée des Affaires d'urgence	Programme des Nations Unies (PNUD)	13-03-98	15h00-16h30	Point sur les activités de la mission ; Assistance du PNUD pour la formation et la banque de données	
François KANIMBA	Economist Principal	Banque Mondiale	13-03-98	16h30-17h30	Projet de la Banque Mondiale ; Termes de référence ; Role de la CEA	
Albert NDACYAYISENGA	Directeur	Direction des Mines et de la Géologie	14-03-98		Termes de référence du projet de la Banque Mondiale ; Démarche auprès du PNUD et de la Banque Mondiale	